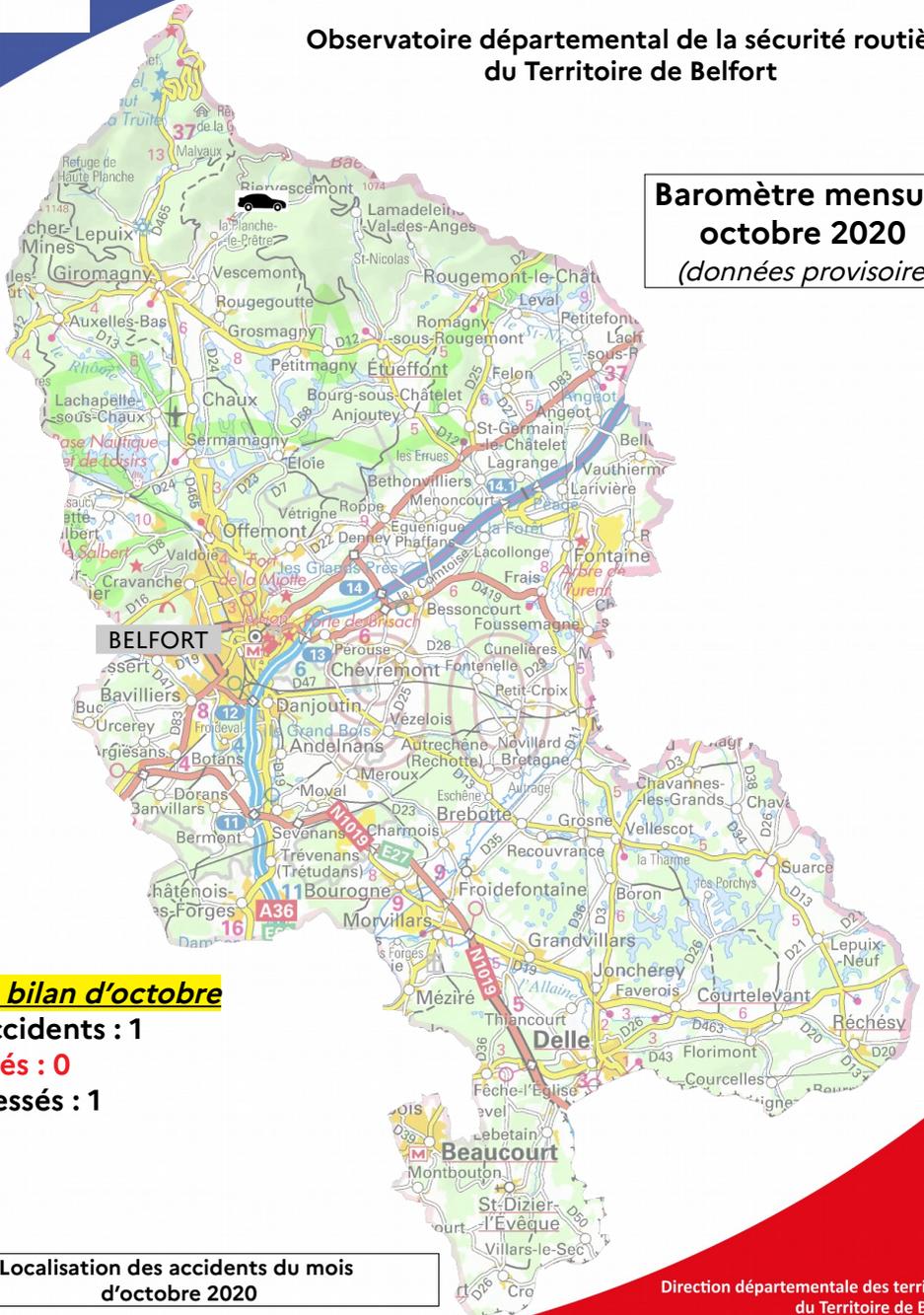


**Observatoire départemental de la sécurité routière
du Territoire de Belfort**

**Baromètre mensuel
octobre 2020**
(données provisoires)



Le bilan d'octobre

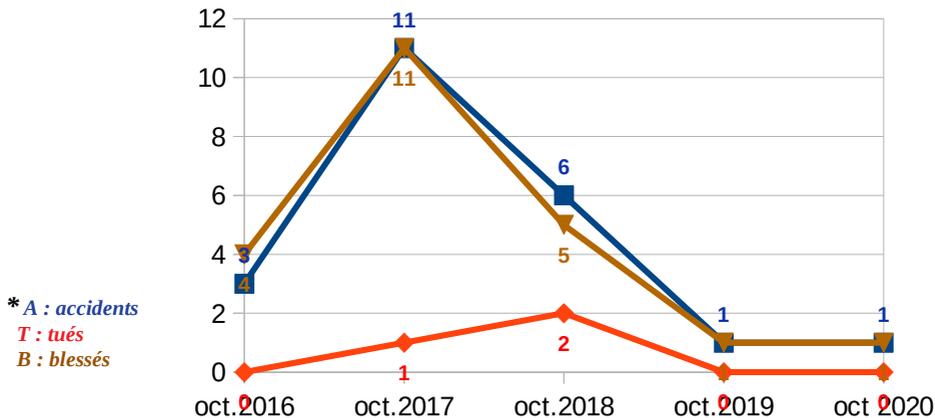
Accidents : 1

Tués : 0

Blessés : 1

**Localisation des accidents du mois
d'octobre 2020**

Evolution de l'accidentalité sur 5 ans
(mois d'octobre)

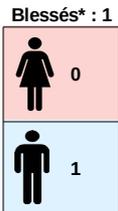


Aucun accident mortel en octobre 2020

Répartition des accidents corporels par
catégorie de route (octobre)

Répartition de
l'accidentalité par tranche
d'âge (octobre)

1 accident non mortel
départementale n° 24
commune de RIERVECEMONT



Tranches d'âge des impliqués	A	T	B
[0-13]			
14			
[15-17]			
[18-24]			
[25-34]			
[35-44]	1	0	1
[45-54]			
[55-64]			
[65-74]			
[75 ans et plus]			
Total	1	0	1

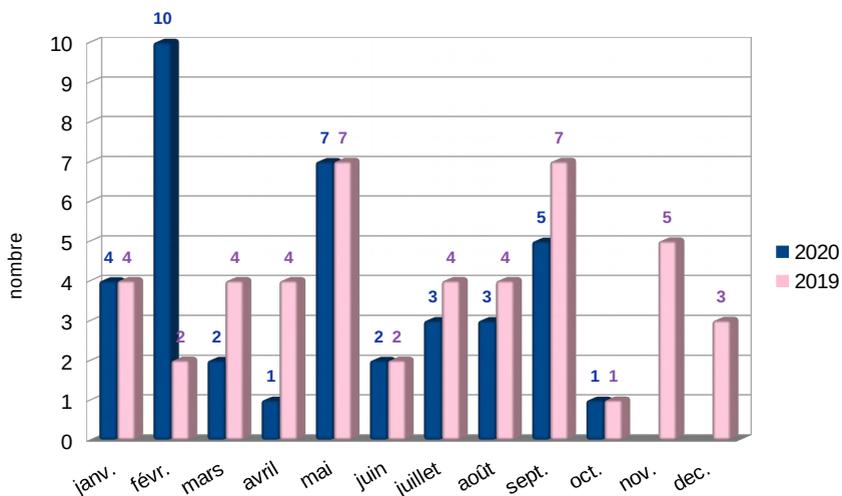
*Total blessés = blessés légers +
blessés hospitalisés

Répartition de l'accidentalité par catégorie d'utilisateurs*

Catégories d'utilisateurs	A	T	B
			
			
			
			
	1	0	1
			
			
			
Autres (EDP, veh.agricoles...)			
Total	1	0	1

*plusieurs catégories d'utilisateurs peuvent être impliquées dans un accident

Répartition mensuelle du nombre d'accidents corporels de janvier à octobre 2020 et 2019



Le mois d'octobre en France métropolitaine *

199 personnes sont décédées sur les routes, contre 257 en octobre 2019, soit 58 personnes tuées de moins (-22,6%).

octobre 2020 par rapport à octobre 2019

- ↘ du nombre d'accidents corporels (-13,9%)
- ↘ du nombre de blessés (-16%)
- ↘ de la mortalité chez les automobilistes (- 31 tués)
- ↘ de la mortalité chez les motocyclistes (-27 tués)
- ↘ de la mortalité chez les cyclistes (-11 tués)

Le mois d'octobre dans le Territoire de Belfort

aucune personne décédée au mois d'octobre 2020 ni en octobre 2019

octobre 2020 par rapport à octobre 2019

- ↔ du nombre d'accidents corporels : 1 en 2020 et 1 en octobre 2019
- ↔ du nombre de blessés : 1 en 2020 et 1 en octobre 2019

Depuis le début de l'année 2020 dans le département 90 :

Accidents : 38

Tués : 6

Blessés : 44

Actualités sécurité routière

- ▶ **18 octobre** : parution au Journal Officiel du décret n°2020-1264. Obligation d'équiper son véhicule de chaînes ou pneus hiver à partir du 1^{er} novembre 2020 en zones montagneuses. La liste des communes concernées est établie par les préfets des départements après consultation des élus locaux
- ▶ **24 octobre** : passage à l'heure d'hiver, donc diminution de la visibilité. Piétons, cyclistes et utilisateurs d'engin de déplacement personnel (EDP) seront encore plus vulnérables.
- ▶ **NUIT DU JEUDI 29 AU VENDREDI 30 OCTOBRE** : entrée en vigueur du confinement.